

# COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2017

**Convocation** : 13 février 2017

**Affichage** : 24 février 2017

Le 20 février 2017, à 19 H 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Vincent OBLED, Maire

**Présents** : AUBERTIN Florence, BOULISSET Samuel, BRALLET Chantal, DUBREUIL Didier GUILLET Christophe, LAMBERTET Gilbert, LARDY Gérard, MORIN Daniel, MORIN Danielle, OBLED Vincent, OZANON-GUILLEMAUT Céline, UTIEL José

**Absents** : GENELOT Laurence, GROSJEAN-DUTARTRE Sophie

**Secrétaire de séance** : MORIN Danielle

Le compte-rendu de la séance du 23 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

## **1- CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE DE LA CHARMÉE ET LA COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LES-BUXY**

La commune de La Charmée et la commune de Saint-Germain-les-Buxy ont des besoins communs en matière de travaux de voirie. Ces deux entités envisagent donc de constituer un groupement de commandes en vue de conclure un marché unique ayant pour objet des travaux d'aménagements et entretien de voirie. La convention de groupement de commandes nécessite que chacun de ses membres délibère sur son adhésion au groupement.

Ce groupement de commande permettra d'obtenir des prix plus avantageux.

M. Vincent OBLED serait le coordonnateur du groupement (le montant des travaux étant plus élevé sur la commune de La Charmée). Celui-ci aura en charge la préparation, le lancement, le suivi de la procédure, l'analyse des offres, la signature et la notification du marché.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un groupement de commandes entre la commune de La Charmée et la commune de St-Germain-les-Buxy
- **DESIGNE** M. Vincent OBLED comme coordonnateur du groupement
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande.

## **2- MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX DE VOIRIE 2017**

M. Gérard LARDY, adjoint chargé de la voirie, présente aux membres du Conseil les travaux de voiries qui seront réalisés au cours de l'année 2017.

Lees travaux d'aménagements et entretien de voiries prévus :

- Rue du Château :
  - o De la Bibliothèque jusque vers l'arrêt de bus : réfection de la chaussée et création de places de stationnement délimités par des pavés.
  - o En fin de rue : reprise des canalisations d'eaux pluviales.
- Rue Granger : réfection de la chaussée
- Rue de Sienne le Haut : réfection de la chaussée.

Le montant estimatif de ces aménagements s'élève à 95 300 € HT.

Deux autres portions de voiries seront réalisées plus tard, si le budget 2017 le permet :

- Rue du Château, tout au bout de la rue en direction de St Germain les Buxy, et une autre petite partie pour des réfections de chaussées. Le montant de ces prestations supplémentaires éventuelles s'élève à 30 700 € HT.

Le montant total des travaux prévus pour 2017 s'élèvent donc à 126 000 € HT.

Le Cabinet d'études R2S Concept propose une maîtrise d'œuvre à 4 190 € HT pour la préparation et le suivi des chantiers de voiries.

Pour la rue du Bourg (pour la partie comprise entre le croisement avec la rue du Pont Larcher et celui de la rue de la Citadelle), la réfection du réseau d'assainissement et des eaux pluviales sera réalisée par le Grand Chalon dans les prochaines semaines. La réfection de la chaussée se fera en début d'année 2018, après le tassement des canalisations.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les travaux d'aménagement de voiries 2017 pour un montant estimatif de 126 000 € HT
- **ACCEPTE** l'offre de maîtrise d'œuvre du Cabinet R2S Concept d'Ecuisses pour un montant estimatif de 4 190 € HT
- **AUTORISE** M. Le Maire le marché à intervenir.

### **3- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'AGGLOMERATION AUX PROJETS COMMUNAUX AUPRES DU GRAND CHALON**

Les travaux d'aménagement de la rue du Château peuvent bénéficier d'une subvention auprès du Grand Chalon au titre du Fonds d'Agglomération aux Projets Communaux (FAPC).

Le montant estimatif des travaux s'élèvent à 63 000 €. Il convient de solliciter cette aide.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de travaux de la rue du Château pour un montant estimatif de 63 000 € HT
- **SOLLICITE** une subvention au titre du FAPC auprès du Grand Chalon au taux maximum
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tout document nécessaire à cette demande de subvention.

### **4- CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LE GRAND CHALON**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a sollicité le Grand Chalon pour une participation financière au titre du Fonds de Relance pour l'investissement public local concernant les travaux de voirie de la rue du Bourg.

Le Bureau Communautaire, lors de sa séance du 19 décembre 2016, a validé cette demande pour un montant de 6 973.70 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'attribution du fonds de concours du Grand Chalon pour un montant de 6 973.70 € et **AUTORISE** M. Le Maire à signer la convention.

## 5- CONVENTION D'HONORAIRES ENTRE LA COMMUNE ET LA SELARL CUINAT

M. Vincent OBLED rappelle le litige qui oppose la commune de La Charmée avec les époux PETITJEAN concernant les nuisances de la salle polyvalente.

Ce litige, porté devant le Tribunal de Grand instance de Chalon-sur-Saône, date depuis 1999 et n'est toujours pas réglé.

Il convient de signer une convention d'honoraires avec Maître CUINAT, chargé de représenter la commune. Le montant des prestations pour la procédure au fond devant le TGI s'élève à 4 000 € TTC (frais en sus).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'honoraires avec Maître CUINAT pour un montant de 4 000 € TTC (frais en sus) et **AUTORISE** M. Le Maire à signer la convention.

## 6- MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Afin de tenir compte de l'évolution des postes de travail suite à des avancements de grade de deux agents communaux, M. Le Maire propose la création des emplois suivants :

- Un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe, à temps non complet de 20/35<sup>ème</sup>
- Un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet.

Il propose également de supprimer les postes actuellement occupés par ces agents avant le changement de grade.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **CREE**, à partir du 01 avril 2017 :
  - o Un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe, à temps non complet de 20/35<sup>ème</sup>.
  - o Un poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet.
- **SUPPRIME**, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2017 :
  - o Un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps non complet de 20/35<sup>ème</sup>
  - o Un poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

## 7- QUESTIONS DIVERSES

- **PREPARATION DU BUDGET 2017** : M. Daniel MORIN, adjoint chargé des finances a réuni la Commission Finances pour préparer les principales orientations budgétaires pour 2017. Il en présente les grandes lignes aux membres du Conseil. Le Budget sera voté début avril 2017.
- **AMENAGEMENT DE L'ANCIEN TERRAIN DE JEUX DE BOULES** : la Commission chargée d'étudier la réhabilitation de l'ancien terrain a fait des propositions. Les travaux devraient se faire fin avril, début mai avec la participation des agents communaux des six communes de l'Entente Plaine Sud.
- **FLEURISSEMENT** : La remise des prix pour le fleurissement 2016 a eu fin janvier 2017. La commune a obtenu le 12<sup>ème</sup> prix. Félicitations à la Commission fleurissement pour tout le travail effectué.

Prochaine réunion de Conseil Municipal : **LUNDI 20 MARS 2017 à 19 H 30**

La séance est levée à 21 H 45

**Fait à LA CHARMEE, le 24 février 2017**

**Le Maire, Vincent OBLED**

